PRÉFET
DE LA
CHARENTE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique,** décide la mise en place d'une

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène **VENT VIOLENT** dans le département de la Charente.

Début du phénomène météorologique :

À partir du mercredi 11 février 2026 à 22 heures.

Situation actuelle et évolution prévue :

Le passage de la tempête NILS sur le nord de la France entraîne un net renforcement du vent sur toute la façade atlantique et dans l'intérieur des terres dès ce mercredi soir et ce jusqu'à la fin de nuit de mercredi à jeudi.

Ces vents pourront être accompagnés de fortes précipitations sur des sols déjà détrempés.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

→ MAIRIE ←

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'avertir les organisateurs des manifestations de plein air prévues dans leur commune et, en cas de nécessité les interdire ;
- d'évacuer, en cas de nécessité, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportements ci-après.

→ SERVICES DE L'ÉTAT ET PARTENAIRES ←

Il est demandé aux services de :

- mobiliser les moyens propres à remplir les missions prévues par les dispositions ORSEC ;
- désigner un représentant prêt à rejoindre le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture en cas de demande ;
- informer leurs agents et la population des conseils de comportements ci-après.

7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent (salon de jardin, jeux d'extérieur, parasol, tonnelle...)
- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je limite mes déplacements
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets
- Je n'interviens pas sur les toits
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison
- Je tiens à disposition mon kit d'urgence

Vous pouvez vous tenir informés des évolutions

De la situation météorologique • sur le site **www.meteo.fr** • au 05 67 22 95 00	

À Angoulême, le 11 février 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service interministériel de défense et de protection civiles

Pierre GÉ